



Tunisia Africa Business Council

ONG

SIEGE SOCIAL : 7 Ahmed Rami, cité Jardin, Belvédère - Tunis

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des membres du 27/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le **27 janvier à 11 heures**, les membres de TABC, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Laïco Tunis sur la convocation du président.

L'assemblée générale désigne Monsieur Anis Jaziri en tant que président de l'assemblée.

Le président constate que sont présent ou représentés plus que 51% des adhérents de TABC

Et que, de ce fait, le Quorum est réuni

Le président déclare l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité de 2022 et 2023
- 2- lecture du programme en cours 2024
- 3- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de l'association pour l'exercice 2022
- 4- Approbation des honoraires de prestations de la direction générale exécutive et des membres du Bureau Exécutif
- 5- Approbation de l'internationalisation de TABC à travers l'ouverture d'antennes à Dakar (Sénégal), Kinshasa (RDC) et Nairobi (Kenya)
- 6- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- 7- Quitus au bureau exécutif
- 8- Pouvoirs pour formalités.

Le président met à la disposition de tous les associés présents et dépose sur le bureau

- Le rapport d'activités 2022
- Les états financiers 2022
- Le programme TABC pour l'année 2024
- Le texte de projet de résolution proposé par l'assemblée générale annuelle

- Le rapport de gestion

Puis le président procède à la lecture du rapport de gestion

Le président ouvre les discussions et met au vote les résolutions proposées à l'ordre du jour :

Première et deuxième résolution : Après avoir entendu le rapport d'activités 2022 et 2023, ainsi que le programme TABC 2024, l'assemblée générale des membres approuve le rapport de gestion des exercices 2022 et 2023 dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : Après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des membres approuve sans réserve les états financiers relatifs à l'exercice 2022 tel qu'ils sont présentés et remercie la direction exécutive de TABC sur l'excédent dégagé, qui permettra de lancer de nouveaux projets et améliorer la notoriété de TABC sur le continent et à l'international.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Quatrième résolution : après avoir entendu le rapport des honoraires de prestations de la direction générale exécutive et des membres du bureau exécutif, l'AGO remercie la direction exécutive et le BE pour la qualité de gestion et approuve sans réserve.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Cinquième résolution : Afin d'améliorer l'accompagnement des membres de TABC en Afrique et à l'international, l'assemblée générale approuve l'implantation de TABC à Dakar (Sénégal), Kinshasa (RDC), Nairobi (Kenya) et Paris (France)

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Sixième résolution : L'assemblée générale désigne M. Noureddine Ben Arbia du cabinet CROW, comme nouveau commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Septième résolution : l'assemblée générale des membres donne quitus entier définitif et sans réserve aucune à la direction et au Bureau exécutif de TABC pour sa gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Huitième résolution –Pouvoirs pour formalités : Tous pouvoirs sont données au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de l'assemblée générale annuelle pour faire toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requise par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Amis Jaziri

Hichem M. J.

Slah Mezghani